



Déclaration de la CGT Éducation 91

CTSD du 22 juin 2021

Instances après instances, en distanciel comme en présentiel nous dénonçons le traitement fait à l'école et à l'ensemble de ses personnels concernant leurs conditions de travail, l'idéologie des réformes menées ou encore les revalorisations salariales iniques.

La gestion calamiteuse de la situation sanitaire par notre hiérarchie n'est que l'aboutissement d'une politique du pire où les manques de moyens ont exacerbé les tensions. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, de constater qu'un certain nombre de collègues ont pu rendre leur tablier.

La CGT Éducation souhaite, à ce sujet, connaître, le nombre de démission que nous avons eu cette année chez les PES et également chez les titulaires.

Nous souhaitons aussi savoir combien de directeurs et directrices d'école ont quitté leur poste cette année lors du mouvement.

La dotation qui est faite aujourd'hui et les multiples sujets qui n'ont toujours pas été abordés depuis des années de manière constructive lors des CTSD (décharges de direction, découpage de circonscription, manque de moyen) nous inviteront de toute manière à ne pas approuver cette carte scolaire. Mais nous réitérons nos demandes, les représentants syndicaux que nous sommes et les collègues doivent être entendus lorsque des moyens et une organisation de travail sont mis en place, ce n'est que trop rarement le cas.

La CGT Éducation 91 continuera, dans ce contexte, de porter les voix de tous les personnels de l'Éducation partout où elles peuvent être entendues et défendues. D'ailleurs, nous tenons à rappeler ici que de ne pas placer en GS/CP/CE1 des personnels à temps partiel ou des femmes enceintes au nom de cette situation est une mesure illégale.

Il s'agit d'une discrimination infondée, particulièrement sexiste et illégale que certain.es IEN semblent vouloir ignorer.

Les personnels en ont assez d'être aussi peu considérés par l'institution.

Aux côtés des personnels nous exigeons un plan d'urgence dans l'éducation pour l'Essonne !

- ◆ Une carte élargie de l'Éducation Prioritaire
- ◆ La titularisation immédiate de tou-tes les contractuel-les sans conditions de concours ni de nationalité
- ◆ La réduction des effectifs par classe ; des moyens pour dédoubler
- ◆ La revalorisation salariale immédiate de 400 €, hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires
- ◆ Des moyens à la hauteur des enjeux démographiques !